Dans l'incapacité d'organiser les réunions des ACP sur les formats précédents, nous avons expérimenté le Webinaire.

Pour cela, nous avons retenu quelques ACP, disposant en particulier d'écoles, pour ce premier essai sur la « Propreté des locaux scolaires".

La vidéo est disponible à ce lien : https://youtu.be/POvmU7iIvHw

Pour toute demande de précisions, n'hésitez pas à contacter directement le service Prévention du CDG88.

Nous vous tiendrons informés de la tenue éventuelle d'évènements similaires.

Webinaire ACP

Propreté des locaux scolaires

7 mai 2020 - 14h

Céline KELLER - responsable du service Prévention Hygiène Sécurité
Patricia SOUVAIS et **Quentin LABRUYÈRE** - conseillers en prévention

La propreté des locaux scolaires est importante pour lutter contre la transmission du virus par **contact indirect** :

contact de la main avec des objets ou des surfaces contaminées
puis
contact de la main contaminée avec la bouche, le nez ou les yeux

DÉROULEMENT DU WEBINAIRE

- **Protocole sanitaire**
- **Produits à utiliser**
- **Équipements à utiliser**
- **Ventilation des locaux**
- **Risques associés**

Protocole sanitaire

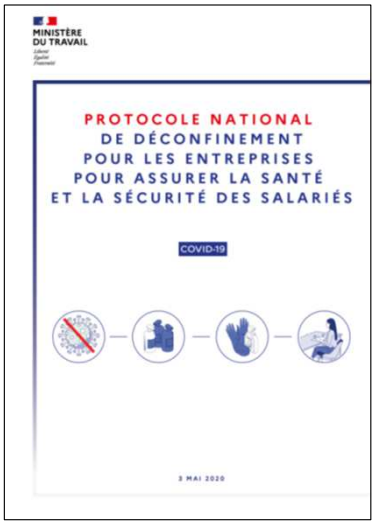

Ministère du Travail
3 mai 2020 - 22 pages

Ministère de l'Education nationale
3 mai 2020 - 56 pages

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles maternelles et élémentaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

2 documents officiels :

- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés (Ministère du Travail, 3 mai 2020, 22 pages) https://88.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/2/E_LA_SANTE_PREVENTION/CORONAVIRUS_Comm/Pr%C3%A9vention/protocole_national_de_deconfinement_pour_les_entreprises-2020.05.03.pdf
- Protocole sanitaire, guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (Ministère de l'Education Nationale, 3 mai 2020, 56 pages) https://88.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/2/E_LA_SANTE_PREVENTION/CORONAVIRUS_Comm/Pr%C3%A9vention/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020.pdf

Principe général concernant le nettoyage et la désinfection

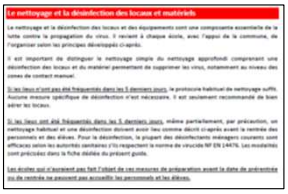

page 8
du protocole
sanitaire

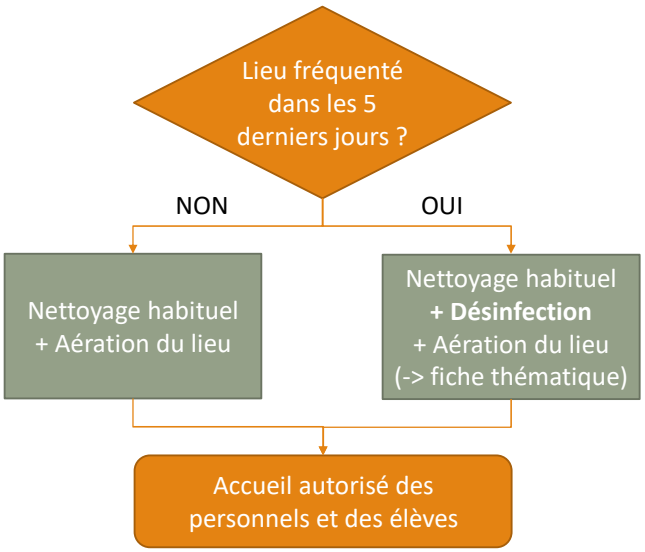

Fiche thématique
« Nettoyage et désinfection »

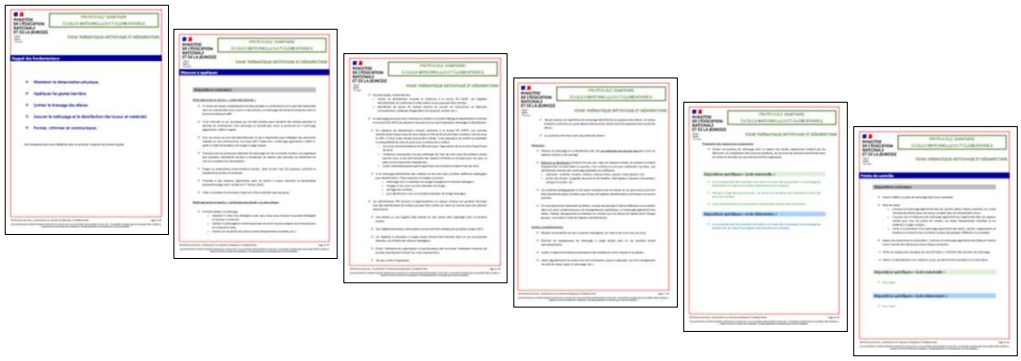

Cette fiche thématique comprend 6 pages.

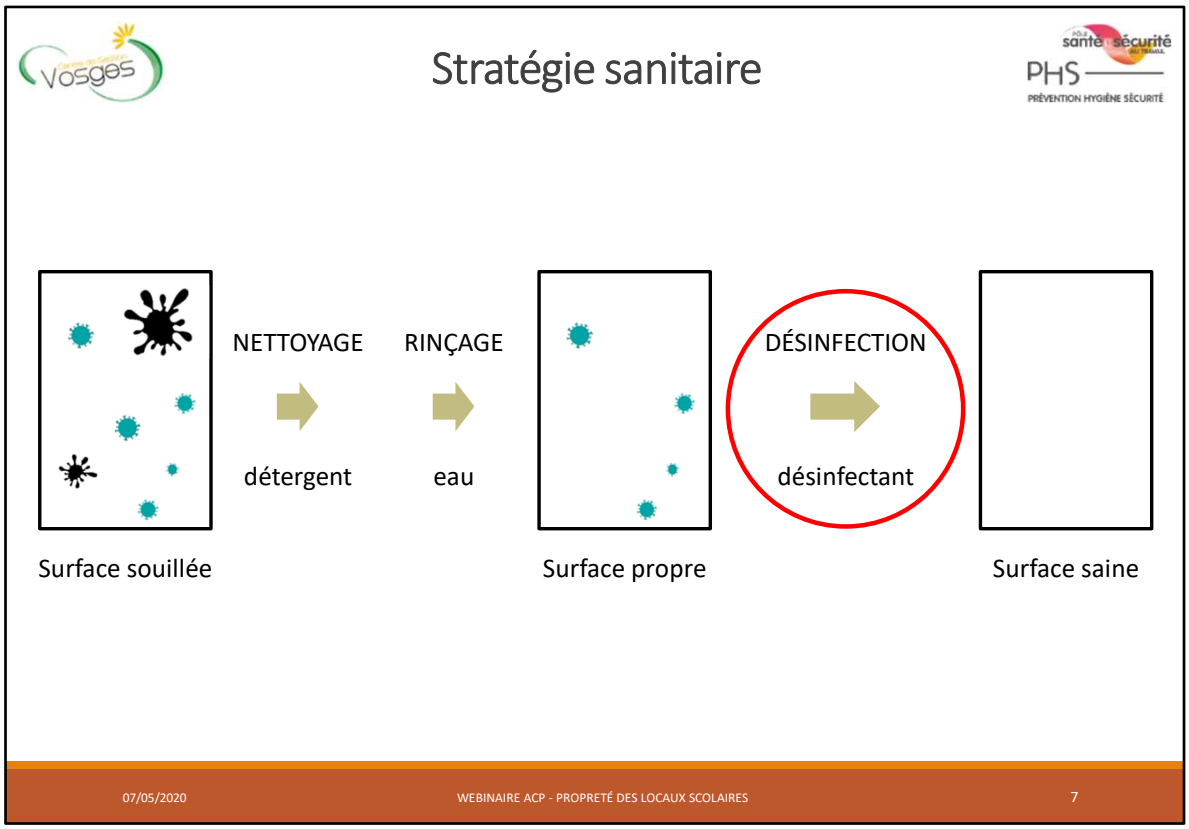

Nettoyage : action d'enlever les souillures d'une surface par une action chimique (détergent + solvant + action physique)

Après rinçage, le nettoyage permet d'obtenir une surface propre, débarrassée de la totalité des souillures mais pas des microbes (bactéries, virus, champignons, etc.).

Désinfection : action de tuer des microbes par contact (désinfectant + contact + temps d'application).

Les matières organiques présentes peuvent en effet réduire l'efficacité du désinfectant utilisé, d'où le besoin d'une surface préalablement nettoyée / débarrassée des souillures.

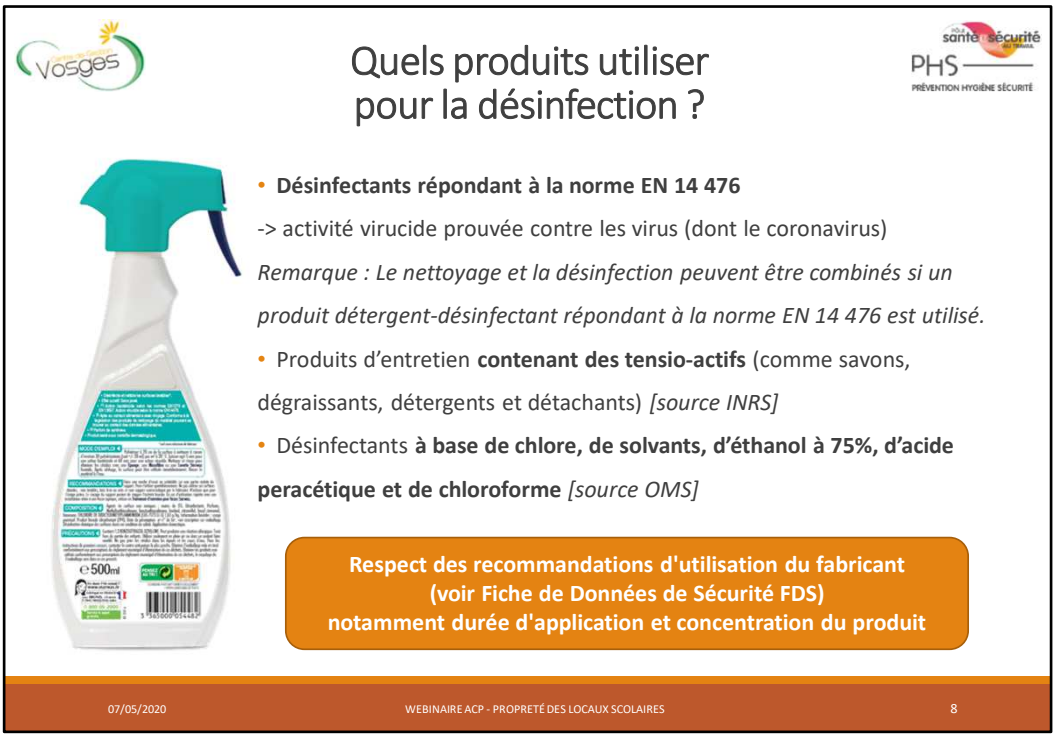

Les produits répondant à la norme EN 14 476 sont effectivement des produits désinfectants pour lesquels le fabricant a fait réaliser des tests en laboratoire selon la norme EN 14 476 pour confirmer leur activité virucide (qui détruit les virus, notamment les coronavirus).

Toutefois, les fabricants ne font pas réaliser systématiquement des tests en laboratoire pour attester de ce caractère virucide, en raison du coût et du manque de plus-value (jusqu'à cette crise sanitaire en tout cas). Ainsi, sur le marché des produits de désinfection, vous ne trouverez qu'une petite variété de produits répondant à la norme EN 14 476.

C'est pourquoi, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ont publié des notes indiquant que des études avaient mis en évidence d'autres substances ayant une activité virucide contre les coronavirus humains, à savoir :

- hypochlorite de sodium (eau de Javel) à 0,1 % de chlore actif
- peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) à 0,5 %
- éthanol à 70 %
- isopropanol (ou butan-2-ol) à 70 %
- tensio-actifs
- acide peracétique
- chloroforme

Quel que soit le produit de désinfection choisi, il convient de respecter les recommandations d'utilisation du fabricant, disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité FDS du produit et notamment la durée d'application préconisée. -> Lire la FDS !

Dans le protocole sanitaire de l'éducation nationale, ils parlent notamment des désinfectants répondant à la norme EN 14 476 et de l'eau de Javel…

Cas de l'eau de Javel

- Efficacité virucide mais des précautions d'utilisation s'imposent :

Ne pas diluer dans de l'eau chaude.

Perte d'efficacité et formation de dérivés chlorés volatils toxiques

Ne pas mélanger à certains acides (ex : vinaigre, détartrant).

Formation de composés organiques chlorés volatils nocifs et parfois explosifs

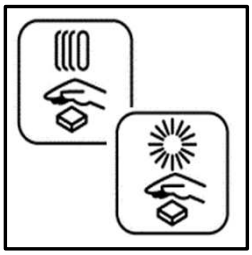

Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Pollution de l'air ambiant

0,5% de chlore actif

Respecter une concentration et éviter la dilution dans un contenant non identifié.

Pollution de l'air ambiant et accident

Concernant l'eau de Javel, son efficacité virucide n'est plus à prouver. Toutefois, ce produit est à utiliser avec précaution en raison des risques chimiques qu'il présente.

L'eau de Javel ne doit jamais être diluée dans de l'eau chaude, car d'une part elle perdrait de son efficacité, d'autre part une réaction chimique pourrait se produire avec l'eau chaude entraînant la formation de dérivés chlorés volatils toxiques pour la peau, les muqueuses, les bronches et les yeux.

De plus, l'eau de Javel est incompatible avec de nombreux autres produits, notamment les produits acides (ex: vinaigre, détartrant) ; il peut se former des composés organiques volatils chlorés, nocifs pour la santé.

L'eau de Javel est un produit très volatil, il faut le conserver à l'abri de la chaleur, de la lumière et du soleil, au risque sinon de polluer l'air ambiant et d'entraîner des risques par inhalation.

Enfin, diluez l'eau de javel pour obtenir une concentration à 0,5 % de chlore actif. (soit 1L d'eau de Javel à 2,6% dans 4L d'eau froide).

-> Lavez-vous les mains et aérez la pièce après utilisation.

Il existe de nombreuses pathologies liées au chlore.

Là encore, quel que soit le produit de désinfection choisi, il convient de respecter les recommandations d'utilisation du fabricant, disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité FDS du produit et notamment la durée d'application préconisée.

Quels équipements utiliser ?

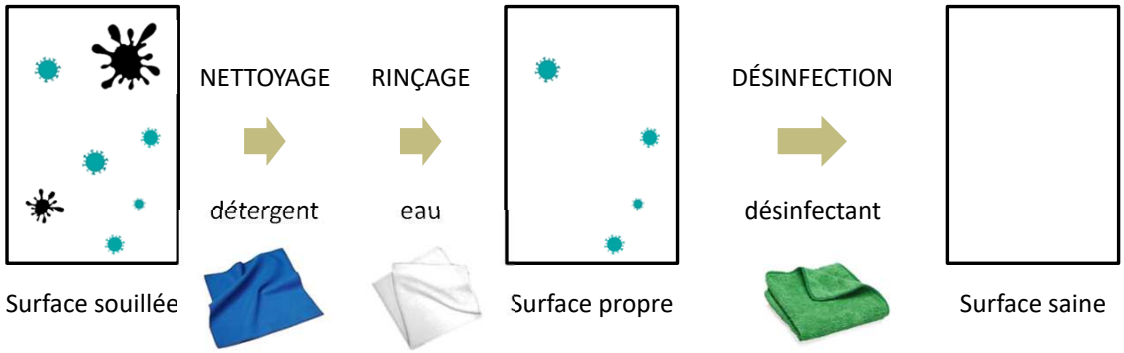

- Lavage à 60°C des bandeaux de lavage ou chiffons microfibres avant réemploi.
- Elimination des lingettes et bandeaux à usage unique dans un sac plastique étanche.
- Équiper toutes les poubelles de sacs jetables.
- Ne pas utiliser d'aspirateur.
- Prévoir et préconiser un outillage individuel.

Nettoyage avec un bandeau de lavage ou chiffon microfibre imprégné d'un produit détergent.
Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ou autre chiffon microfibre.
Désinfection avec un troisième bandeau de lavage ou chiffon microfibre imprégné de désinfectant.

Les bandeaux de lavage ou chiffons microfibres doivent être lavés à 60°C avant réemploi.

Si utilisation d'équipements à usage unique, élimination selon filières d'élimination des ordures ménagères (pas dans les toilettes, même si indiquées biodégradables)

Quelles surfaces désinfecter?

- Nettoyage-désinfection 1 fois par jour des sols des espaces utilisés ou de passage, ainsi que du mobilier (portes, tables et chaises).

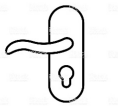

- Nettoyage-désinfection plusieurs fois par jour des surfaces fréquemment touchées :
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, digicodes d'entrée, téléphones communs, etc.

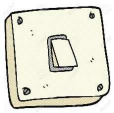

- Désinfection après utilisation des matériels pédagogiques manipulés par les élèves (lingettes désinfectantes)

Se concerter avec les agents d'entretien et le personnel enseignant pour définir ensemble les priorités des surfaces à nettoyer-désinfecter et par qui.
Nettoyage des pièces inoccupées ?
Nettoyage du mobilier inutilisé ?
Nettoyage de vitres en hauteur ?
Nettoyage des matériels pédagogiques ?

Inviter à laisser les portes ouvertes pour ne pas avoir à toucher systématiquement les clanches. Votre collectivité dispose-t-elle de cale-porte?

Les opérations de désinfection ne doivent être réalisées que lorsque strictement nécessaires (l'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes résistants au désinfectant ; un désinfectant mal employé tue les micro-organismes les plus sensibles mais permet la survie des micro-organismes les plus résistants, le désinfectant n'ayant plus aucun effet et procurant alors un faux sentiment de sécurité). Il s'agit de trouver un équilibre.

Ventilation des locaux

- Ventilation régulière et suffisante des lieux

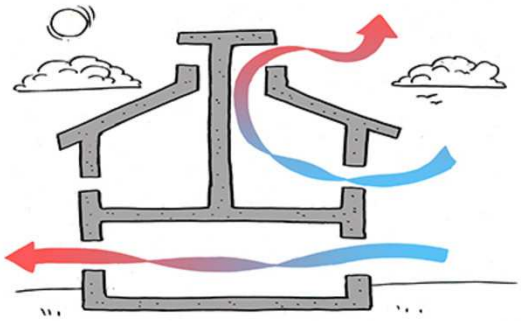

OBJECTIF
Apporter de l'air neuf pour diluer la pollution résiduelle contenue dans l'air intérieur

10 min

- Veillez au bon fonctionnement des systèmes de ventilation et/ou d'aération !

Page 7 du protocole sanitaire
L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Qui s'en charge ? A quel moment les agents d'entretien procède au nettoyage des locaux de votre collectivité ? Matin / soir. Le protocole sanitaire est parti du postulat que le nettoyage était réalisé après la classe. Si ce n'est pas le cas, concertez-vous avec le personnel enseignant pour savoir qui aère les locaux en fin de journée.

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Petit plus :
- Ne pas utiliser de ventilateurs individuels susceptibles de remettre en suspension dans l'air le virus.
- Purger les canalisations d'eau froide et chaude avant reprise des activités d'entretien.

Le coronavirus ne doit pas nous faire oublier l'ensemble des risques professionnels. Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail. Soyez vigilants !

- Exposition aux risques chimiques : récupérer les FDS et bien lire les étiquettes -> Gants adaptés ? Port effectif ? Si nouveau produit, nouveaux risques ?

- TMS lors de manutentions manuelles ou mécaniques : c'est le moment de mettre à disposition du matériel ergonomique (ex: chariot compact à roulettes) / Être vigilant sur les gestes et les postures d'économie d'effort adaptés au métier d'agent d'entretien (à venir : sensibilisation vidéo par l'ergonome du CDG88).

- Glissades, heurts et trébuchements : revoir avec les agents temps de travail dispo et rythme de travail -> certains agents voudront essayer d'en faire plus dans le temps habituel.

- Chutes de hauteur : intérêt actuel du lavage de vitres en hauteur ?

- Risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19 : gants + blouse en permanence / port d'un masque si présence simultanée de plusieurs personnes, mais ça peut aussi rassurer l'agent

Risques associés

Accroissement des activités d'entretien
=> Réévaluer les risques pour les agents

Sensibiliser les agents d'entretien :

- Revoir avec eux les concentrations et les durées d'application des produits
- Réexpliquer l'importance du port des équipements individuels (gants et blouse)
- Ne pas se toucher le visage pendant
- Lavage des mains systématiques à la fin

Vérifiez en permanence l'approvisionnement des consommables

S'assurer de la disponibilité des agents d'entretien (temps et charge physique de travail face à l'accroissement des activités d'entretien).

MERCI DE VOTRE ATTENTION